



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 15 décembre 2020

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

A l'attention de Monsieur Alain BUGE

V/Réf : Votre courrier reçu le 10/12/2020
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2020-39442
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Castillon
Périmètres de protection des sources AEP qui alimentent Castillon

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le Conseil Départemental de l'Ariège et le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable qui alimentent la commune de Castillon.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués.

Franck SOLACROUP
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés



Atlantique-Dordogne
4 rue du Pr André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
tél. 05 56 11 19 99
fax 05 56 11 19 98

Départements :
16-17-33-47-79-86

94 rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
tél. 05 55 88 02 00
fax 05 55 88 02 01

Départements :
15-19-23-24-63-87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe
BP 7503 • 64075 Pau Cedex
tél. 05 59 80 77 90
fax 05 59 80 77 99

Départements :
40-64-65

Garonne Amont
97 rue Saint Roch
CS 14407 • 31405 Toulouse Cedex 4
tél. 05 61 43 26 80
fax 05 61 43 26 99

Départements :
09-11-31-32-34-81-82

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3510 • 12035 Rodez Cedex 9
tél. 05 65 75 56 00
fax 05 65 75 56 09

Départements :
12-30-46-48

**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**Liberté
Égalité
Fraternité

Foix, le 11 décembre 2020

Uu Boag
PTSP / SE

La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS
Délégation territoriale de l'Ariège
BP 30076
1 bd Alsace Lorraine
09008 Foix Cedex

Objet : périmètres de protection des captages des sources de Prat del Mestre, Célééré, Prat del Bosc, Palette et Bareille pour l'alimentation en eau potable de la commune de Castillon - SMDEA

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection des captages de Prat del Mestre, Célééré, Prat del Bosc, Palette et Bareille porté par le SMDEA sur la commune de Castillon.

Le dossier répond aux attentes de la réglementation. En conséquence, la DDT émet un avis favorable.

Le dossier de régularisation relève de l'autorisation environnementale au regard de la rubrique 1.3.1.0 et fera l'objet d'une instruction administrative conjointe code de la santé publique et code de l'environnement. Une enquête publique conjointe ainsi qu'un arrêté préfectoral d'autorisation seront mis en place.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,

Jean-Pierre CABARET